

CHEMIN DU
Colombier

Ecole maternelle
DU VALLON

01710
CEYZERIAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Du 08/03/2022



| MEMBRES VOTANTS | | | |
|---|---------|--------|-------------------------------------|
| NOM | Présent | Excusé | Représentant |
| Directeur de l'école - Président : Steven OLIVIER | X | | |
| Maire adjoint : Claudine TRENTÉSEAUX | X | | |
| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE | | | |
| Audrey ASSOULY | x | | |
| Catherine GROZEL | x | | |
| Anaïs FERNANDES | x | | |
| Sylvie CHANEL | x | | |
| D.D.E.N : Pascale PERRET | x | | |
| REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES | | | Suppléants assurant un remplacement |
| Steve MOLINARI | x | | |
| Mickaël MERESSE | x | | |
| Gouénoù BRETON | x | | |
| Charline GUYENNON | x | | |
| Loïca LANEYRIE | x | | |

Procès-verbal établi le 29/03/2022

Le président, directeur de l'école

Nom : OLIVIER Steven

Signature



La secrétaire, enseignante

Nom : ASSOULY Audrey

Signature

Début de séance à 18h35

Audrey ASSOULY, enseignante, est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour qui suit est voté à l'unanimité. Un point 5 a été ajouté pour les questions de parents qui n'auront pas été évoquées dans les points précédents. La présentation d'éléments budgétaires est différée au prochain conseil d'école car les arbitrages du conseil municipal n'ont pas encore été entérinés.

1 Projets pédagogiques

2 Situation sanitaire

3 Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire

4 Création d'une cinquième classe

5 Question des représentants de parents d'élèves

1 Projets pédagogiques

Les métiers

Toutes les classes de l'école travaillent cette année sur les métiers. L'évolution de la situation sanitaire a permis aux enseignants de recevoir des parents pour nous présenter leur métier en classe. L'équipe enseignante remercie les parents qui se sont investis. Le projet métier continue en fil rouge sur l'année. Si la situation sanitaire le permet, d'autres parents pourront venir présenter leur métier en classe.

Spectacle collectif Ishtar

Ce vendredi 4 mars, tous les enfants de l'école ont assisté à la présentation du spectacle intitulé "de sons, de mouvements et de poésies". Cette création était réalisée par le Collectif Ishtar et les résidents du foyer de l'Adapei de Domagne à Ceyzériat.

Fête du court métrage

La fête du court métrage est une manifestation annuelle née de la volonté de mieux faire le court métrage au plus grand nombre, pendant une semaine. A cette occasion, tous les enfants de l'école assisteront à deux programmes de courts métrages.

A la bibliothèque

La bibliothécaire Fanny MARECHAL a préparé pour chaque classe une sélection de courts métrages d'une durée totale pour toutes les classes, elles iront soit le 15 soit le 17 mars.

A la salle des fêtes de Hautecourt

Le Criquet est un programme de courts métrages réalisés à la fin des années 70 par Zdeněk Miler, un grand maître du cinéma d'animation tchèque. Bien connu pour Les Aventures de la petite taupe, Miler a imaginé un autre petit personnage extrêmement sympathique : le criquet, qui ne se sépare jamais de son violon, un instrument un peu magique dont la musique enchante les petits animaux de la forêt. On retrouve dans Le Criquet des thèmes du respect de la nature, de la beauté de celle-ci, la solidarité et la bonne entente qui devrait régner, idéalement, entre les êtres vivants. À tout cela s'ajoute un thème: la musique, puisque le violon du petit insecte intervient dans toutes ses aventures. Tous les enfants de l'école iront voir le programme de courts métrages « Le criquet » à Hautecourt. Les classes de Catherine GROZEL et Steven OLIVIER iront le vendredi 18 mars. Les classes d'Audrey ASSOULY et Sylvie CHANEL iront le mardi 22 mars.

Aide Pédagogique Complémentaire

Trois enseignantes de l'école travaillent avec des petits groupes d'élèves (4 à 5) avec des besoins particuliers sur des temps réguliers dans la semaine. C'est un autre moyen de travailler avec eux, de les percevoir et les aider. Des progrès ont été notés grâce à ce dispositif qui va continuer.

2 situation sanitaire

L'épidémie de COVID 19 a touché de nombreux élèves de l'école, perturbant les apprentissages. Sur les 121 élèves de l'école, 41 élèves ont été touchés soit un enfant sur trois. L'épidémie a impactée différemment les différentes classes, seulement 3 cas dans la classe d'Audrey ASSOULY, 6 dans celle d'Anaïs FERNANDES et Steven OLIVIER, 13 dans la classe de Catherine GROZEL et 18 dans la classe de Sylvie CHANEL. Malheureusement, nous commençons à voir des enfants qui sont porteurs du virus pour la seconde fois avec à peine deux mois d'intervalle. L'épidémie n'a pas non plus épargné les enseignantes et ATSEM de l'école.

Le mois de Janvier fut donc perturbé avec l'application d'un protocole sanitaire demandant trois autotests successifs aux enfants. Certaines classes ont aussi été fermées plusieurs jours, faute d'enseignant remplaçant disponible. L'équipe enseignante remercie les familles pour leur compréhension pendant cette période. Le directeur remercie Audrey ASSOULY d'avoir assuré l'intérim de direction en pleine crise sanitaire, pendant son congé paternité.

L'enfant a besoin de repères et d'un cadre sécurisant pour s'épanouir. Les autotests au petit déjeuner, les classes fermées, le climat de stress lié à cette crise sanitaire n'ont pas toujours été favorables à cela.

Compte tenu de l'évolution positive de l'épidémie sur le plan national, Monsieur le Premier Ministre a annoncé la fin de l'obligation du port du masque dans les écoles le 14 mars. Il y a cependant eu trois nouveaux cas depuis la reprise dans la classe de Sylvie CHANEL. Cela nous invite à rester prudents. En cas d'enfant positif, les

enfants de la classe sont uniquement testés à J2 et il n'y a plus de document à retourner à l'école pour l'attester.

3 Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire

Les inscriptions à l'école maternelle pour la prochaine année scolaire ont débuté le lundi 7 mars. Les parents d'enfants nés en 2019, ou ceux nouvellement arrivés sur la commune, peuvent se présenter à l'accueil de la Mairie de Ceyzériat aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00, les samedis de 9h00 à 12h00) munis d'un livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le directeur utilisera l'adresse mail des parents donnée lors de l'inscription pour les contacter et proposer une visite de l'école.

Les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle de Ceyzériat en classe de Petite et Moyenne section n'ont pas de démarches à effectuer. Les familles dont l'enfant ne sera plus scolarisé à Ceyzériat pour la prochaine année scolaire sont invitées à se faire connaître.

Les inscriptions dès le mois de Mars et Avril permettent à l'équipe enseignante et à la municipalité d'avoir une vision juste des effectifs pour la prochaine année scolaire et facilitent le travail de préparation de celle-ci. Si vous savez qu'il viendra à l'école maternelle de Ceyzériat, merci de ne pas attendre l'été pour inscrire votre enfant.

Les élèves qui seront au CP à la prochaine rentrée n'ont pas à de démarches à réaliser en Mairie. Les enseignants feront passer les dossiers d'inscription pour l'école élémentaire aux parents.

4 Création d'une cinquième classe

Conditions Matérielles

Depuis le dernier conseil d'école, nous avons été informés le 31 janvier d'une mesure d'ouverture pour l'école maternelle de Ceyzériat. Cette mesure est une bonne nouvelle attendue par l'équipe éducative de l'école, la municipalité et les parents d'élèves. Elle devrait permettre d'avoir l'an prochain des classes moins chargées. Cependant, elle demande une réorganisation et l'attribution de moyens pour que cette ouverture se fasse dans les meilleures conditions.

Pour cela, en étroite collaboration avec la municipalité, nous avons fait un point sur les besoins en mobilier engendrés par une ouverture de classe (tables, chaises, bancs, meubles de rangement). Plusieurs devis ont été transmis à la municipalité pour qu'une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de mobilier pour une nouvelle classe soit votée.

L'objectif est de passer une commande au début du mois de Juin pour permettre une livraison avant l'été. Le détail du matériel commandé vous sera communiqué lors du prochain conseil d'école, comme les autres investissements.

Personnel enseignant

Notre école maternelle comptera donc 5 classes pour la prochaine année scolaire, il y aura un poste d'enseignant créé. A ce poste s'ajoute le poste d'enseignant de Sylvie CHANEL qui part à la retraite à la fin de l'année scolaire et celui d'Anaïs FERNANDES qui n'est pas titulaire de son poste. Ainsi, nous connaissons 3 nouveaux enseignant(e) s, sur les 6 que comptera notre école après les opérations de mouvements des personnels enseignants. Le calendrier des opérations de mouvements n'a pas encore été communiqué pour cette année scolaire. Pour information, l'an dernier les enseignants avaient été nommés le 1^{er} juin.

Personnel ATSEM

Malgré une ouverture de classe l'an prochain, la municipalité fait le choix de ne pas créer de nouveau poste d'ATSEM sur l'école.

L'article R 412-127 du code des communes prévoit que : « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Cet agent est nommé par le maire après avis du directeur ou de la directrice. Son traitement est exclusivement à la charge de la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires, il est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice ».*

Il n'est pas prévu de temps de présence obligatoire pour une classe.

Il y a une grande diversité selon les territoires, certaines communes font le choix d'affecter une ATSEM pour chaque classe, d'autres une ATSEM pour chaque classe en petite et moyenne section et une ATSEM pour deux classes pour les classes de grande section.

L'équipe enseignante regrette que l'augmentation du nombre d'élèves sur la commune et l'ouverture d'une classe n'entraîne pas l'ouverture d'un poste d'ATSEM pour cette nouvelle classe.

Le métier d'ATSEM a pourtant évolué ces dernières années. D'abord nommées « femmes de service », les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), se sont vu confier d'autres missions relevant de plus en plus du domaine éducatif. Elles sont devenues des membres de l'équipe éducative, depuis le décret du premier mars 2018. Elles sont de véritables référents pour les enfants, elles les accompagnent sur les temps d'apprentissages mais aussi dans la gestion de leurs émotions. Ce sont des figures d'attachement différentes de l'enseignant, avec un relationnel différent aussi. La nature des tâches se diversifie : de moins de moins d'entretien des locaux, de plus en plus d'activités d'assistance à l'enseignant, des activités éducatives nouvelles dans le cadre du temps périscolaire. Ces personnels sont sollicités à chaque fois que de nouvelles missions sont données à l'école : surveiller les entrées dans le cadre du plan Vigipirate, mise en œuvre du protocole sanitaire. Tenant compte de ces évolutions du métier de l'ATSEM et de leur place essentielle au sein d'une classe, de plus en plus de municipalités font le choix d'affecter une ATSEM par classe, cela concerne la majorité des communes du secteur. C'était le cas cette année sur la commune de Ceyzériat, l'équipe enseignante regrette que la municipalité prévoit d'y mettre fin l'an prochain.

L'équipe enseignante alerte la municipalité sur les contraintes engendrées par ce choix :

_ Chaque classe n'aura pas une ATSEM affectée à la classe sur l'ensemble du temps de présence des enfants. Compte tenu des prévisions d'effectifs, il y aura des enfants de moyenne section qui pour leur seconde année d'école n'auront pas une ATSEM à plein temps.

_ Deux classes devront avoir un emploi du temps contraint par le partage de l'ATSEM, pour essayer de ne pas avoir les temps d'ateliers en même temps et que l'ATSEM soit présente sur ces moments.

_ En cas d'absence de personnel, s'il n'est pas remplacé, il y aurait 2 classes sans ATSEM.

_ Sur la commune, les ATSEM s'occupent aussi de la garderie le soir ce qui leur laisse peu de temps pour faire le ménage, qu'elles commencent pendant la récréation à 15h. La création d'une nouvelle classe ajoute également un espace et du matériel à entretenir : lavage des sols, des tables, des pinces, préparer des cahiers, aide à la préparation matérielle, que l'ATSEM affectée sur deux classes ne pourra faire en double.

_ Ce choix de ne pas mettre une ATSEM par classe aura un impact sur les conditions d'apprentissage des enfants, déjà bien impactées par deux années de COVID

Le directeur de l'école s'engage à prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire pour évoquer ces problématiques.

La commune précise que le temps de la quatrième ATSEM avait été complété pour d'une part faire face aux obligations dues au COVID et d'autre part par anticipation, en prévision de l'ouverture de la cinquième classe. Elle rappelle que s'agissant de la 5^{ème} classe, il s'agit d'une réouverture et que le fonctionnement avec 4 ATSEM avait alors donné satisfaction.

5 Questions des représentants de parents d'élèves

Remarque concernant la cantine et son temps méridien :

Plusieurs parents semblent se questionner un temps de pause méridienne pris à l'intérieur, pendant lequel les élèves ne pourraient pas se dépenser et ne seraient pas mélangés avec d'autres classes. Ils interrogent également le taux d'encadrement pendant le temps méridien.

S'il y a pu avoir au début de la mise en place du protocole sanitaire une classe qui n'est pas sortie dans la cour après la récréation, cela n'a pas perduré. Le taux d'encadrement est de 4 adultes pour 88 environ 1 pour 22, les effectifs d'enfants varient d'un jour à l'autre. Les enfants de petite section qui déjeunent au restaurant scolaire sont couchés avant le retour des autres élèves, afin d'avoir un temps de sieste plus important.

Remarque sur les repas :

« Pourquoi n'y a-t-il pas de goûter commun à l'accueil périscolaire ? »

Cela demanderait une organisation importante et du personnel pour gérer les commandes et la distribution des goûters. LA distribution d'un goûter collectif

engendrerait aussi une hausse du prix du temps de garderie périscolaire que toute les familles ne sont pas prêtes à accepter en échange de ce service. Les enseignants font remarquer que les parents donnent souvent des goûters avec beaucoup de sucres et d'emballage, qu'un goûter commun aurait du sens. Chaque parent est responsable de ce qu'il donne à goûter à son enfant. La possibilité d'une sensibilisation à l'école par les enseignants ou par des affichages est évoquée. Un parent fait remarquer qu'il est regrettable qu'il ne soit pas possible de mettre des produits laitiers dans un réfrigérateur.

« Pourquoi n'y a-t-il plus de goûter le matin à l'école afin de permettre aux enfants qui déjeunent peu le matin ou très tôt avant la garderie périscolaire de ne pas avoir faim le matin ? De plus, cela permettrait un temps d'échange, de convivialité et découvrir de nouvelles choses. Cela est encore fait dans d'autres écoles... »

La réponse à cette question est celle qui guide l'ensemble des réflexions de l'équipe pédagogique : c'est dans l'intérêt des enfants de ne pas faire cette collation matinale. Une note envoyée à tous les directeurs d'école en 2004 est très claire sur ce sujet : « Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. » La nutrition est un déterminant majeur de santé. Elle recouvre à la fois l'alimentation et l'activité physique. En effet, une alimentation déséquilibrée et la sédentarité sont des facteurs de risque de la survenue des principales maladies de nos sociétés : obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, dénutrition et certains cancers. Dans la population française, près de la moitié des adultes et 17% des enfants sont en surpoids.

La collation matinale mise en place après la guerre pour lutter contre les carences de calcium n'a plus aucune raison d'être. Depuis 2004, elle quasiment disparue des écoles.

Pour ne pas avoir faim le matin, il est important que l'enfant prenne un bon petit déjeuner. De manière exceptionnelle, un enfant qui n'a pas mangé à la maison peut arriver avec une collation qu'il prendra pendant le temps d'accueil à 8h30.

« Est-il possible de savoir au restaurant scolaire si c'est un fromage ou un dessert et lequel ? (ex : pomme, yaourt, tarte, glace,...) »

La question sera posée au cuisinier, si cela n'est pas une contrainte dans son organisation cela pourra être fait.

« Un rouleau de sopalin est à apporter à la rentrée scolaire pour la cantine. Dans une démarche plus écologique, ne serait-il pas envisageable d'avoir des serviettes de tables qui seraient lavées sur place ? »

Il n'y a plus de rouleau de sopalin demandé pour le temps de la restauration scolaire. Il est peut-être nécessaire de mettre à jour les éléments sur le site de réservation du restaurant scolaire à propos de cela, une vérification aura lieu dans les jours qui suivent le conseil d'école. Les enfants ont une serviette en papier à chaque repas. La gestion de l'entretien de serviettes en tissu semble trop fastidieuse pour être envisagée.

- **Remarque sur la sécurisation :**

« Le policier municipal est très apprécié sur l'avenue du Revermont mais il n'est pas toujours ponctuel et arrive parfois lorsque les élèves de maternelles sont déjà sortis. Même s'ils sont avec leur parent, il y a un afflux important d'enfants et une excitation de fin de journée. Avec les nouveaux aménagements devant l'ancienne mairie, les enfants jouent autour des bacs de fleurs qui sont très proches de la route et la présence du policier rassure les parents et permet aussi un ralentissement significatif des automobilistes au moment de la sortie des écoles. »

Une remarque sur la nécessité d'être ponctuelle sera faite au policier municipal suite au conseil d'école.

- **Remarque sur la communication :**

Plusieurs remarques de parents sur le manque de communication. Un parent suggère l'utilisation d'une application, ils estiment que le COVID ne suffit pas à expliquer une communication qu'ils jugent insuffisante.

Effectivement, les enseignants ne communiquent pas tous avec la même fréquence aux parents. Entre ce que les parents ont pu connaître avec une assistante maternelle et ce qu'ils connaissent à l'école, il y a un décalage. Depuis le précédent conseil d'école, les infos du Vallon, qui regroupent les informations essentielles sur toute l'école sont envoyées plus régulièrement. L'équipe pédagogique entend cette volonté de plus de communication, elle rappelle que chaque parent peut demander un entretien individuel avec l'enseignant de son enfant pour faire le point sur sa scolarité. La gestion de la crise sanitaire a demandé un surplus de travail, un mail envoyé à toute la classe demande un certain temps pour sa rédaction comme la pris de photos en classe. L'assouplissement du protocole sanitaire va permettre de multiplier les temps d'accueil des parents pendant les activités nécessitant un encadrement renforcé, les enseignant espèrent que cela permettra de rendre plus lisible leurs pratiques pour les familles.

- **Remarque sur le périscolaire/garde d'enfants :**

« De nombreux parents attendent un mode de garde les mercredis et les vacances scolaires. Au vu du nombre d'enfants scolarisés sur la commune de Ceyzériat, les parents ne comprennent pas pourquoi il faut emmener les enfants sur Bourg en Bresse ou Villereversure ? Sachant que les places sont limitées sur Villereversure car le centre

accueille également les enfants des communes plus loin dans la vallée, tout le monde n'arrive pas à obtenir une place pour son enfant. »

La question du centre de loisir a déjà été évoquée lors du précédent conseil d'école. Ce n'est pas une compétence de la municipalité d'organiser ces accueils en centre de loisir, mais une compétence de la communauté de commune. La commune de Ceyzériat appartient au secteur du centre de loisir de Villeversure, les enfants de la commune doivent donc être accueillis dans ce centre. La municipalité va se renseigner sur la possibilité d'obtenir un transport de la commune de Ceyzériat vers le centre comme cela a existé par le passé. Il n'y a pas de projet de centre de loisir sur la commune.

« La garderie périscolaire le matin pourrait-elle ouvrir à 7h au lieu de 7h15 ?

L'horaire de la garderie a déjà été avancé de 7h30 à 7h15 il y a peu. Un début de garde à 7h semble très tôt pour les enfants et la demande pour cet horaire peu importante. «

- **Remarques sur les temps de sieste :**

« Il est regrettable que le temps de sieste des enfants en moyenne section n'ait pu être respecté faute de personnel durant plusieurs semaines. »

« Lorsque les enfants ne font plus la sieste, comment cela est-il évalué ? Est-ce que la décision de les enlever de la sieste peut-être discuté en amont avec les parents et non mis devant le fait accompli ? Si l'enfant reste allongé et calme peut-il poursuivre les temps de sieste car certains enfants en moyenne section ne dorment plus mais ont besoin d'un moment de pause et de repos avant de reprendre les activités de l'après-midi ? »

Les enseignants regrettent aussi que certains enfants n'aient pas pu faire la sieste début janvier, suite à l'impossibilité de mélanger des classes pendant cette période. Il a fallu quelques jours pour organiser une solution, et trouver le personnel supplémentaire pour surveiller la sieste. L'équipe enseignante remercie la municipalité pour avoir trouvé des solutions d'encadrement suite au changement de protocole ou lors d'absences d'ATSEM.

Le respect des cycles du sommeil des enfants de l'école maternelle est indispensable, cela prime sur les apprentissages. La proposition et l'organisation d'une sieste ou d'un temps de repos doivent pouvoir répondre aux besoins physiologiques des jeunes enfants : dormir, récupérer, être au calme, s'isoler ponctuellement, se détendre et se relaxer dans un espace aménagé. Jusqu'à l'âge de 4 ans, la majorité des enfants a besoin d'un temps de sommeil dès la fin du déjeuner: une sieste d'une durée d'une heure trente à deux heures correspond à un cycle de sommeil et permet de se sentir reposé.

Ce sont les enseignants qui, lorsqu'ils constatent qu'un enfant ne dort plus et qu'il lui est difficile de rester allongé pendant le début du temps de sieste, propose aux parents de remplacer la sieste par des activités calmes en classe. Dans tous les cas, les enfants qui ne dorment pas en salle de sieste peuvent retourner en classe après 30 minutes.

La séance est levée à 20h30.